



Villejust Informations

A la Une...



*Le Maire,
les Adjointes,
les membres du Conseil Municipal
et tout le personnel communal
vous souhaitent
d'excellentes fêtes de fin d'année*



<i>Dans ce numéro</i>	
Infos administratives	2 à 5
Cadre de vie	6 à 9
Associations	10 à 15
Informations pratiques	16



ATTENTATS TERRORISTES DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2015 A PARIS : HOMMAGE AUX VICTIMES

**LIBERTÉ
EGALITÉ
FRATERNITÉ**

Nous tenions, au nom de la municipalité et des employés municipaux, à rendre un hommage aux familles et aux proches des victimes qui ont été frappées par des attaques terroristes dans la soirée du vendredi 13 novembre dernier à Paris, mais aussi aux services de secours et de police.

Ces attentats barbares ont occasionné de très nombreuses victimes françaises et étrangères et nous condamnons avec la plus grande fermeté ces actes inhumains, extrêmement choquants, qui attaquent toutes nos valeurs fondamentales.

Le peuple français a toujours démontré le courage de se battre pour la liberté, l'égalité et la fraternité, et cela d'une manière résolue et inconditionnelle. C'est pourquoi la France, et plus particulièrement Paris, a été la cible d'un acte terroriste plus sournois et vicieux que personne ne puisse imaginer.

Nous partageons la douleur des familles et des proches des victimes, à qui nous présentons nos condoléances les plus sincères.

Nous formons également des vœux ardents afin que les blessures physiques et psychiques des survivants guérissent au plus vite.



HOMMAGE AUX VICTIMES : LE MONDE ENTIER EN BLEU BLANC ROUGE



AVIS DE FERMETURE DE LA MAIRIE NOUVEAUX HORAIRES



Du fait d'une nécessaire réorganisation de services, il a été décidé d'une modification des jours d'ouverture au public des services administratifs de la mairie.

Aussi, depuis le 9 septembre dernier, la mairie est fermée au public le mercredi.

En revanche, les démarches liées plus particulièrement aux Affaires Générales (et éventuellement aux autres services) seront possibles uniquement sur rendez-vous pour les administrés dont la situation ne permet pas de se déplacer en mairie les autres jours.

Cette organisation n'aura bien évidemment pas d'incidence sur les situations d'urgence.



FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

Les services administratifs et techniques de la Mairie seront fermés :

- Le samedi 12 décembre 2015
- Le jeudi 24 décembre 2015 à 15h30
- Le samedi 26 décembre 2015
- Le jeudi 31 décembre 2015 à 15h30

Permanence assurée uniquement pour les inscriptions électorales jusqu'à 17h30 le 31/12

- Le samedi 2 janvier 2016

L'ALSH sera fermé :

- Le jeudi 24 décembre 2015 à 17h
- Le jeudi 31 décembre 2015 à 17h

La Bibliothèque sera fermée :

- Le jeudi 24 décembre 2015 à 15h30
- Du 28 décembre au 2 janvier 2016 inclus

ELECTIONS REGIONALES 2015



RAPPEL :

Les dates des Elections Régionales sont fixées aux **dimanches 6 décembre et 13 décembre 2015**.
Les bureaux seront ouverts de 8h00 à 20h00.



Pour voter, vous devez vous rendre au Bureau de Vote inscrit sur votre carte d'électeur : Bureau 1 (Mairie), Bureau 2 (Espace Communal des Coudrayes)



Depuis mars 2014, présentation obligatoire d'une pièce d'identité pour voter



MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) MODALITÉS DE CONCERTATION

Par délibération du 22 septembre 2015, le Conseil Municipal a décidé dans le cadre de la **modification simplifiée** du PLU afin de reformuler les articles du règlement et de rectifier des erreurs de rédaction portant à interprétation, de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L.123-6 et L.300-2 du Code de l'Urbanisme de la façon suivante :

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC :

- du projet de document modifié
- d'un registre pour les éventuelles observations
- de l'exposé des motifs

Du lundi 23 novembre au vendredi 18 décembre 2015 en Mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



L'inscription n'est automatique que pour les jeunes de 18 ans.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire.

Vous devez vous rendre en mairie pour remplir le formulaire muni d'1 pièce d'identité et d'1 justificatif de domicile.

Pour tout renseignement, veuillez contacter *Madame Isabelle PAIRIN*
Service des Affaires Générales au 01.69.31.74.43

**Pour voter
pensez à
vous inscrire !**



**Dans votre mairie,
avant le 31 décembre**

CCAS – GALETTE DES ROIS DES ANCIENS 2016

Retenez la date de la Galette des Rois qui aura lieu le samedi 9 janvier 2016 à 15h - Salle des 2 Lacs.

Les personnes *âgées de 60 ans et + inscrites sur les listes électorales* recevront une invitation dans le courant du mois de décembre 2015.

Pour les autres, merci de vous faire connaître en Mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.



CCAS - COLIS DES ANCIENS NOËL 2015

Les personnes *âgées de 65 ans et + déjà inscrites*

pourront venir retirer leur colis de Noël *à partir du lundi 30 novembre au vendredi 11 décembre 2015*, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, le colis leur sera porté à domicile,

le Samedi 12 décembre après-midi





COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2015 (EXTRAIT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de
VOTER la motion afin de soutenir l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, 15 voix Pour, 0 voix Contre et 2 Abstentions, décide de
APPROUVER les statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) en leur nouvelle forme
ACCEPTER l'adhésion de la CALPE au SIAHVY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de
ACCEPTER les modifications à la délibération du 17 novembre 2014 relative à la mise en place d'une Taxe d'Aménagement Majorée sur le territoire communal afin de prendre en compte les remarques émises par la Sous-Préfecture dans le cadre du Contrôle de Légalité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de
APPROUVER les marchés publics relatifs à la construction d'une salle de danse, Avenue des 2 Lacs, en 8 macro-lots
AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de
MENER la procédure de modification simplifiée du PLU selon le cadre défini par les articles L.123-7 à L.123-10 et R.123-6 du Code de l'Urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des personnes publiques
FIXER les modalités de concertation prévues par l'article L.123-6 et L.300-2 du Code de l'Urbanisme
DONNER autorisation à Monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant, convention de prestation ou de service concernant la modification du PLU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de
ACCORDER l'indemnité de conseil au taux plein (100%), qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de cette indemnité, à Madame Béatrice WACOGNE, Trésorière Principale de Palaiseau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de
ADOPTER le déclassement d'un logement instituteur sis 24 rue de la Mairie et le classement en logement communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, 15 voix Pour, 0 voix Contre, 2 Abstentions, décide de
APPROUVER la réalisation sur la Commune de Wissous, d'une Aire de Grand Passage pour les Gens du Voyage pour le secteur Nord-Ouest Essonne
AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions permettant la réalisation de ce projet
AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre les collectivités concernées, ainsi que tout document lié à ce dossier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de
FIXER le nombre et la répartition des sièges de Conseiller Communautaire du futur EPCI Nord-Ouest Essonne dans les conditions de droit commun dont 1 siège pour la Commune de Villejust

Retrouvez le procès-verbal de ce conseil municipal dans son intégralité sur notre site internet
www.mairie-villejust.fr - Rubrique Votre Mairie - Les Conseils Municipaux

L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT D'EUROP'ESSONNE A DÉMARRE !

Qu'est-ce qu'une OPAH ? L'OPAH, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, est une opération incitative qui permet aux habitants de bénéficier de subventions pour la réalisation de travaux d'amélioration de leur logement, et d'un accompagnement personnalisé sur les plans technique et social. Elle s'adresse aux particuliers ainsi qu'aux copropriétés.

L'OPAH se concrétise par la signature d'une convention pour une durée de 5 ans entre l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), et la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne. Elle concerne l'ensemble du territoire intercommunal.

Pourquoi une OPAH ?

Plusieurs études sur le territoire ont révélé la présence d'un parc de logements privés à réhabiliter, et la nécessité de mettre en place un dispositif opérationnel d'accompagnement.

Les différents objectifs de l'OPAH sont :

- Prévenir le processus de dégradation des logements,
- Résoudre les situations d'habitat indigne et très dégradé,
- Contribuer au développement d'une offre de logements accessibles à tous,
- Améliorer la performance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique,
- Accompagner et soutenir les copropriétés en difficulté.

Différents types de travaux peuvent être subventionnés : rénovation énergétique, mise aux normes des installations, adaptation au vieillissement et/ou au handicap, et réhabilitation des parties communes des copropriétés. Les aides financières sont délivrées sous réserve d'éligibilité au regard de la nature des travaux et des critères de revenus.

Comment en bénéficier ?

L'équipe de SOLiHA ESSONNE - Solidaires pour l'habitat (issue de la fusion des mouvements PACT et Habitat & Développement) est présente sur le territoire pour le compte d'Europ'Essonne.

Des permanences sont mises en place dans chacune des communes depuis le mois de juin afin que les habitants puissent poser des questions, obtenir des informations, et être accompagnés dans leurs demandes de financements de travaux :



PERMANENCES EN MAIRIE DE VILLEJUST

SERVICE URBANISME

TOUS LES 1ERS ET 3EMES JEUDIS APRES-MIDI DU MOIS

POUR LE MOIS DE DECEMBRE :

LE JEUDI 3 DECEMBRE 2015 DE 13H30 A 17H30

LE JEUDI 17 DECEMBRE 2015 DE 13H30 A 17H30

Permanences téléphoniques au 01 60 78 17 11 (mardi, mercredi et jeudi 9h-12h et 14h-17h)

Renseignements sur le site internet de l'OPAH www.opah-europessonne.fr ou par courriel à tact@opah-europessonne.fr

con-



Jardiner sans produits phytosanitaires pour préserver notre santé, notre environnement et nos ressources en eau

Depuis 2007 notre commune a rejoint l'action Phyt'Eaux Cités, un programme de sensibilisation des services voirie et espaces verts de 73 communes, pour limiter l'emploi des produits phytosanitaires sur les bassins de la Seine, l'Orge et l'Yvette. Dans ce cadre, le personnel communal mais aussi les habitants doivent s'engager à raisonner et à réduire leurs applications de produits phytosanitaires.

Qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire ?

Les produits phytosanitaires : herbicides, insecticides, fongicides... ont pour rôle de prévenir l'apparition ou de détruire des végétaux, des insectes ou des champignons dits « nuisibles » pour le développement des récoltes et plantes d'ornement. En plus des agriculteurs, il existe d'autres utilisateurs comme les jardiniers amateurs (ces derniers contribuent à plus de 15% de la contamination des eaux de surface.

Les produits phytosanitaires, une menace pour la ressource en eau et les écosystèmes

L'usage croissant des produits est une cause majeure de pollution des rivières en Ile-de-France, nécessitant la mise en œuvre de traitements toujours plus performants et coûteux pour la production d'eau potable.

Sans oublier les risques pour la santé : allergies, troubles cutanés, irritations des yeux. Troubles qui peuvent s'avérer plus graves à plus long terme.

Jardiner naturel pour préserver notre patrimoine naturel.

Une utilisation abusive et inappropriée des produits phytosanitaires peut entraîner la contamination des récoltes de votre potager, mais aussi de l'environnement (eau, air, sol, êtres vivants).

De plus, des applications répétées d'un même produit phytosanitaire entraînent chez les animaux et les végétaux ciblés, le développement de populations résistantes très difficiles à éliminer.

Des petits gestes pour de grands effets

De nombreuses méthodes simples et économiques permettent de jardiner sans risques pour la santé et l'environnement. Pour désherber de petites surfaces, un arrachage manuel est toujours préférable aux traitements chimiques. Et pour des aires plus grandes, l'eau bouillante permet d'obtenir des résultats très satisfaisants. En ce qui concerne les maladies se développant dans votre potager, la rotation des cultures est un bon moyen de s'en protéger. Pour limiter le développement de la végétation spontanée dans vos massifs, vous pouvez mettre en place un paillage du sol ou planter des plantes couvrantes. N'oubliez pas les auxiliaires naturels comme le purin d'orties pour lutter contre les insectes ravageurs.

Sauveur CONCORDIA.





COMPOSTAGE

RAPPEL - PRIX DES COMPOSTEURS

Composteur de 400L : 15€ – Composteur de 800L : 20€

Lombricomposteur : 15€

Contactez le SIOM par mail à prevention@siom.fr ou par téléphone au 01 64 53 30 22 – www.siom.fr

CALENDRIER DE COLLECTE DES VEGETAUX ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNEE 2016

Veuillez trouver ci-dessous les plannings de collecte concernant :

Les encombrants pour l'année 2016

Les déchets végétaux pour les mois de janvier, février et décembre 2016

(le reste de l'année, ces déchets sont collectés chaque semaine le mardi après-midi)

2016

COLLECTE DES VEGETAUX APRES-MIDI

MARDI 05 JANVIER

MARDI 19 JANVIER

MARDI 02 FEVRIER

MARDI 16 FEVRIER

MARDI 01 MARS

MARDI 06 DECEMBRE

MARDI 20 DECEMBRE



2016

COLLECTE DES ENCOMBRANTS MATIN

VENDREDI 15 JANVIER

VENDREDI 12 FEVRIER

VENDREDI 11 MARS

VENDREDI 08 AVRIL

VENDREDI 13 MAI

VENDREDI 10 JUIN

VENDREDI 08 JUILLET

VENDREDI 12 AOUT

VENDREDI 09 SEPTEMBRE

VENDREDI 14 OCTOBRE

VENDREDI 11 NOVEMBRE

VENDREDI 09 DECEMBRE



RAPPEL : Pour le mois de décembre 2015, le dernier ramassage des végétaux sera effectué le mardi 22 décembre après-midi

ETRENNES, ATTENTION AUX USURPATEURS !

Comme chaque année, des personnes sont susceptibles de se présenter à votre domicile, au nom du SIOM et/ou de Véolia, afin de vous vendre des calendriers. Même si certains calendriers peuvent présenter le logo du SIOM ou celui de VEOLIA, il s'agit là d'une utilisation frauduleuse.

Le SIOM et la société OTUS-VEOLIA, chargée de la collecte pour le compte du SIOM, n'autorisent en aucun cas une telle pratique. Cependant, certains agents VEOLIA exercent cette démarche à titre privé.

Pour cela, ils doivent être en mesure de vous présenter un justificatif récent (- de 3 mois) d'appartenance à la société OTUS-VEOLIA. **Tout autre document (carte professionnelle, contrat de travail, ...) n'est pas acceptable.**

Si ces personnes se présentent à votre domicile et qu'ils ne peuvent vous fournir un justificatif, vous pouvez les signaler à la gendarmerie afin que des contrôles soient opérés.

ATTENTION AU STATIONNEMENT GÊNANT DURANT LA PERIODE HIVERNALE



Veillez à ne pas gêner le passage des engins de déneigement

Rappel :

Pendant la période hivernale, il est impératif de veiller à ne pas gêner le passage des engins de déneigement par un stationnement inapproprié.

Quand la météo annonce de la neige, pensez bien à garer comme il faut votre véhicule. Merci.

Le stationnement sur les voies faisant l'objet d'un déneigement par les services communaux **est interdit par temps de neige**, afin de permettre le passage des engins de déneigement.

Un véhicule garé sur le bas côté risque d'être endommagé et génère un bourrelet de neige qui gênera les futurs usagers de la route.



La photo illustre comment un véhicule oblige le chasse-neige à une longue et périlleuse marche arrière tout en privant une rue d'un service de viabilité hivernale nécessaire pour garantir la sécurité des usagers.

DEJECTIONS CANINES



Il est désagréable de se promener en ville en réalisant un véritable parcours du combattant pour tenter d'éviter les obstacles nauséabonds allègrement laissés par nos amis les chiens, de rentrer chez soi avec les chaussures des enfants ou les roues de poussette souillées par ces déjections.

Pour cela il y a une seule solution, ramasser les déjections. **Une feuille de papier journal ou un simple sac en plastique suffit.**

Un peu de civisme, quelques gestes simples à pratiquer au quotidien et votre chien ne sera plus "un gêneur" pour les autres.

N'oublions pas que respecter son cadre de vie, c'est se respecter soi-même et respecter les autres.



Parce qu'il est important de se responsabiliser, ensemble préservons nos espaces de vie !

Associations, loisirs, culture

UNE CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE TRES EMOUVANTE !

Comme il est de tradition, une belle et émouvante cérémonie du 11 Novembre s'est tenue à Villejust, en présence des anciens combattants, des porte-drapeaux, de la fanfare de Villebon, des enfants de l'école élémentaire « Jeanne Chanson » et de leurs enseignants, des employés communaux et des personnalités. Les enfants très nombreux cette année ont chanté la «Marseillaise» ce qui fut certainement un des moments les plus émouvants de la cérémonie.

Monsieur le maire donna lecture du message du Ministre délégué en charge des Anciens Combattants et prononça un poignant discours avant le dépôt de gerbe au pied du Monument aux Morts et la lecture des noms des Villejustiens morts pour la France.

Comme à l'accoutumée, cette belle cérémonie s'est clôturée par un Vin d'Honneur servi en Mairie afin de partager un beau moment de convivialité encore empreint de beaucoup d'émotions.

Merci encore à tous ceux qui contribuent, par leur présence, à donner tout son éclat à cette manifestation.



MARCHÉ DE NOËL A VILLEJUST



Marché de Noël

PLACE DE L'EGLISE

samedi 19 décembre

de 10h à 17h

Gourmandises, crêpes,
Marrons, chocolat et vin
chauds...
Décorations créatives...

Promenades gratuites
en chiens de traîneau

Animations musicales

**Marché de Noël des Associations de Villejust
en partenariat avec la Municipalité**

ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES
SPECTACLE DE NOEL



Show en ville vous présente

Père Noël a disparu Par enchantement



A quelques jours de Noël, le Père Noël disparaît sans laisser de trace et c'est vraiment une terrible catastrophe ! Mais où est-il donc passé ? C'est une vraie catastrophe, que vont devenir les enfants, qui va distribuer les cadeaux ? Aidé des enfants, le Clown va partir à sa recherche.

Mais Père Noël réapparaîtra-t-il enfin devant les enfants ?

Une folle aventure va commencer, pleine de suspense, de surprises de bonne humeur et de gaieté...



MERCREDI 16 DECEMBRE A 15H00
ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES

(Gratuit pour les enfants inscrits ce jour à l'ALSH)

Tarifs : 1,60 € par enfant (de 3 à 12 ans)
3,00 € par adulte

Durée du spectacle : 45 mn
Public entre 3 et 12 ans

INSCRIPTIONS AU 01.69.31.56.73
(Monsieur Bruno FRAMERY)



3 CONCERTS GRATUITS DU NOUVEL AN OFFERTS PAR EUROP'ESSONNE

VENDREDI 1er JANVIER 2016

3 CONCERTS GRATUITS DU NOUVEL AN OFFERTS PAR EUROP'ESSONNE

Commencez l'année en musique !

Organisés par Europ'Essonne, ces trois concerts conviviaux, festifs et gratuits s'adressent aux habitants des 27 communes de la future Communauté Paris-Saclay. Pour cette occasion, autour de l'Orchestre de l'Opéra de Massy se sont rassemblés des ensembles instrumentaux et des chœurs de toutes les villes.

Dans la continuité du fil conducteur des 4 éléments, après la Terre en 2014 et l'Eau en 2015, le thème 2016 sera celui de l'Air.

Une programmation riche en surprises vous attend. Tenue secrète jusqu'à la dernière minute, elle sera révélée par les commentaires des chefs d'orchestre au fil des concerts...

A savourer en famille.

3 CONCERTS GRATUITS DU NOUVEL AN

Vendredi 1^{er} Janvier 2015

11h - Massy, Opéra - Place de France

15h - Longjumeau, Théâtre - 20 Av. du Général de Gaulle

18h - Villebon-sur-Yvette, Espace Jacques Brel - Rue Jacques Brel

Concerts gratuits sans réservation

3 CONCERTS GRATUITS
DU *Nouvel An*
VENDREDI 1^{ER} JANVIER 2016

11 H MASSY
OPÉRA, PLACE DE FRANCE

15 H LONGJUMEAU
THÉÂTRE, 20 AVENUE DU G^{ÉN}ÉRAL DE GAULLE

18 H VILLEBON-SUR-YVETTE
ESPACE JACQUES BREL, RUE JACQUES BREL

CONCERTS GRATUITS sans réservation, donnés par l'Orchestre de l'Opéra de Massy avec les conservatoires et les écoles de musique des villes du territoire.

COMMENCEZ L'ANNÉE EN MUSIQUE !
Organisés par Europ'Essonne, ces trois concerts conviviaux, festifs et gratuits s'adressent aux 27 communes de la future Communauté Paris-Saclay. Pour cette occasion, autour de l'Orchestre de l'Opéra de Massy se sont rassemblés des ensembles instrumentaux et des chœurs de toutes les villes. Après la Terre et l'Eau, le thème 2016 sera celui de l'Air.
Une programmation riche en surprises vous attend. Tenue secrète jusqu'à la dernière minute, elle sera révélée par les commentaires des chefs d'orchestre au fil des concerts... Un concert à savourer en famille.

e²
europ'essonne
Communauté d'Agglomération

LES 4 ÉLÉMENTS :
L'AIR

3 CONCERTS GRATUITS
DU *Nouvel An*
VENDREDI 1^{ER} JANVIER 2016

11 H - MASSY
OPÉRA, PLACE DE FRANCE

15 H - LONGJUMEAU
THÉÂTRE, 20 AVENUE DU G^{ÉN}ÉRAL DE GAULLE

18 H - VILLEBON-SUR-YVETTE
ESPACE JACQUES BREL, RUE JACQUES BREL

Concerts **GRATUITS**
sans réservation
offerts par la Communauté d'Agglomération
europ'essonne

REGARDS EN ARRIERE



Jules FERRY

Inauguration de l'école de Fretay. La loi du 16 juin 1881, à l'initiative du Ministre de l'Instruction Publique **Jules Ferry**, instaure l'enseignement primaire public et gratuit. La loi du 28 mars 1882 rend l'instruction primaire obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans et impose un enseignement laïc et en français dans tous les établissements publics. La loi de 1882 a pour corollaire d'imposer à chaque commune la création d'une caisse des écoles. Celle-ci a pour but de permettre l'accession à l'éducation à tous, quels que soient les revenus des parents et que l'on soit fille ou garçon.

Dans ce contexte politique et social laïc, il est intéressant d'avoir un autre éclairage de la société en cette fin du 19^{ème} siècle. Les archives diocésaines d'Evry conservent notamment la presse religieuse de l'époque. L'hebdomadaire « *La Semaine religieuse du diocèse de Versailles* » relate dans ces colonnes la bénédiction de l'école de Fretay en 1882. Le curé de l'époque écrit : « *Le maire a fait bénir la nouvelle école du hameau de*

Fretay, malgré les protestations des partis adverses ». Elle abrite aujourd'hui l'association des anciens de Villejust, « *le Club de l'Escapade* ».

Cette école fut construite à Fretay, après de nombreux débats et une enquête publique, afin d'éviter aux élèves de la Folie-Bessin, Fretay et de La Poitevine d'avoir à parcourir plusieurs kilomètres pour suivre les cours au bourg de Villejust. A cette époque, le bourg comptait 167 habitants, Fretay 207, La Poitevine 83 et La Folie Bessin 34. M. BERTRAND Paul Virgile fut le premier instituteur de cette école en 1882. Elle a été fermée à la fin des années 1970. Voici l'article dans le ton de l'époque et *in-extenso* :

« Bénédiction d'une nouvelle école au hameau de FRETAY par le curé doyen de Palaiseau, l'abbé Borné. Cette école nouvellement construite, a été inaugurée récemment, dans le hameau assez important de Fretay situé commune de Villejust, canton de Palaiseau.

D'après le voeu de Monsieur Jean Victor ELIE, maire, d'Hyppolite VESLIN, adjoint, Pierre PARFOND, Victor LAPORTE, Victor BOËTE, Jules PAUPE, Laurent FOIX, Gabriel LAMBERT, Victor CHEVALIER, Emile FOIX, conseillers municipaux et de tous les habitants, cette inauguration devait être solennelle, mais surtout empreinte d'un caractère religieux et suivie de la bénédiction usitée en pareil cas.

Monsieur l'abbé Borné, curé doyen de Palaiseau, a bien voulu venir présider cette fête de famille, bénir le nouveau local, et adresser à la population émue et attentive quelques-unes de ces paroles cordiales et bien senties, dont il a le secret, qui sont si belles à entendre, si bonnes à retenir. Dieu nécessaire partout, mais surtout dans l'éducation ! Voilà les deux points que M. le doyen a développé dans un langage simple et pénétrant, que les petits enfants ont parfaitement écouté et compris, et qui a ravi l'auditoire tout entier par la profondeur et la vérité des pensées exprimées.

La gracieuse générosité d'un des principaux habitants, M. Derivaux, docteur en médecine, et chirurgien-dentiste de Paris, a permis de faire aux petits enfants, après la cérémonie, une large distribution de bonbons, jouets, etc. Belle et bonne fête, qui laissera de durables souvenirs au sein de la population de ce pays, et qui est un véritable triomphe pour la cause des écoles, si attaquée de nos jours. Un habitant de la localité. »

Il y a 110 ans, la loi du 9 décembre 1905 de séparation de l'église et de l'Etat mettait un terme à ces cérémonies.

L'association *Regards en arrière*.



VILLEJUST - Ecole de Fretay (commune de Villejust)

Edition Manceau, Talca - L.H. Paris

Associations, loisirs, culture



CONCOURS DE DECORATION DE MAISONS - NOËL 2015

La **Municipalité** vous propose cette année encore, le concours de décoration de maisons pour Noël prochain, **sans inscription préalable**.

Les élus commissionnés passeront donc dans le Bourg et les Hameaux, pour avoir une vue globale des décorations réalisées par tous les administrés.

Le jury communal appréciera les efforts pour l'embellissement de la commune, du paysage et de l'amélioration de l'environnement et **sera habilité à prendre des photos de vos réalisations**.

Des prix seront attribués aux décorations jugées les plus féériques !!!



VELO CLUB



CYCLO CROSS

**Championnat d'Ile de France FSGT de cyclo-cross
organisé par le Vélo Club de VILLEJUST
Dimanche 10 Janvier prochain,
de 12h00 à 17h00**

Le circuit sera tracé sur les chemins et sous-bois du «Bois Courtin», situé en haut de la côte de Saulx-les-Chartreux.

Le circuit traversera le parc du château. Les coureurs emprunteront la rue du Bois Courtin entre la sortie du bois et l'allée menant au château à tous les tours.

Entre 13h30 et 17h, les participants s'affronteront pour un titre de Champion d'Ile de France dans les différentes catégories d'âge sur de spectaculaires épreuves de 15 à 50 minutes.

En prologue au championnat, une course VTT / Cyclo-Cross « écoles de vélo », par catégorie d'âge, sera organisée pour vos enfants de **moins de 13ans**, sur un circuit aménagé dans le parc du château du Bois Courtin. Ils devront être présents à 12H00 avec un responsable adulte. Le casque sera obligatoire et ils devront disposer d'épingles pour accrocher leur dossard.

Les inscriptions ainsi que les arrivées seront jugées au barnum situé face au château.

Profitez de cette occasion pour faire une petite sortie d'oxygénation dans le magnifique cadre du château du Bois Courtin et venez encourager les coureurs de Villejust.

Pour tout renseignement contacter Arthur De Faria au **01 60 10 59 56**.

RANDONNEES PEDESTRES



Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 21 décembre	Lieu non précisé	Marcelle
Lundi 28 décembre	Lieu non précisé	Marcelle
Lundi 04 janvier	Lieu non précisé	Michèle
Lundi 11 janvier	Lieu non précisé	Karen

RDV à Nozay, parking du cimetière à 13h30, départ 13h45 précises.

Pour tout renseignement, veuillez contacter **Michèle JOUBIN** au **06 62 59 84 34**.

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous. Allez visiter le site www.randulis.com



Associations

Pour la parution du n°421,
les articles associatifs à faire
paraître devront parvenir en
mairie au plus tard le

14 décembre 2015

Ramassage des encombrants

Vendredi 11 décembre 2015

Retrouvez toutes les dates sur
notre site internet :

www.mairie-villejust.fr

Rubrique Ville pratique



Horaires d'ouverture de la mairie (services fermés au public le mercredi)

Accueil - CNI - sacs végétaux	01.69.31.74.40
Affaires générales - Etat civil	01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Urbanisme	01.69.31.74.46
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin	de 09h00 à 10h30
Services techniques (secrétariat)	01.69.31.74.46
Fax	01.60.14.65.82

Bureau Municipal

Serge PLUMERAND	Maire	
Igor TRICKOVSKI	1 ^{er} Adjoint	Affaires Générales, Sécurité, Démocratie Locale, Culture
Sylvie ARMAND-BARBAZA	2 ^{ème} Adjointe	Finances, Affaires Scolaires et Péricolaires
Didier MEZIERES	3 ^{ème} Adjoint	Urbanisme, Aménagement du Territoire, Travaux
Estelle QUADJOVIE	4 ^{ème} Adjointe	Communication, Information, Jeunesse
Sauveur CONCORDIA	5 ^{ème} Adjoint	Environnement, Développement Durable, Entretien du Patrimoine

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :

Cécile FERNANDES - Secrétaire de cabinet- 01 69 31 74 41

Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr

Conception et rédaction :

Liliane GASPARIK

Contact :

gasparik.liliane@mairie-villejust.fr

